



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, GIRIER Laurent, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : JURY Cyril, BERNIER Luc, METAY Marie-Andrée, PONS Eve

Gishlène PUPAT a été nommée secrétaire de séance.

2017D-030 décisions individuelles

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE	
Droit de préemption FAURE	2017DI008	18/7/2017	
droit de préemption NANE	2017DI009	24/7/2017	ANNULE
Droit de préemption NANE	2017DI010	01/08/2017	
Droit de préemption BRUN	2017DI011	16/8/2017	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 14 septembre 2017

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, GIRIER Laurent, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : JURY Cyril, BERNIER Luc, METAY Marie-Andrée, PONS Eve

Gishlène PUPAT a été nommée secrétaire de séance.

2017D-0031 CREATION EMPLOI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose au conseil Municipal

**1** - La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet soit 13/35ième pour exercer les fonctions d'agent de service en restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade des adjoints techniques.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier de 6 mois d'expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

**2** - De modifier ainsi le tableau des emplois.

**3** - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 14 septembre 2017

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, GIRIER Laurent, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : JURY Cyril, BERNIER Luc, METAY Marie-Andrée, PONS Eve

Gishlène PUPAT a été nommée secrétaire de séance.

2017D-0032 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
MARCHANDS AMBULANTS

Monsieur le Maire, Gérard BECT, rappelle que l'occupation du domaine public par une personne privée est conditionnée par l'obtention d'une autorisation délivrée par le Maire à titre précaire et révocable.

L'article 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vigueur, prévoit que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public est déterminé par le Conseil Municipal.

En ce qui concerne les marchands ambulants amenés à stationner sur le domaine public communal pour les besoins de leur activité (camions à pizza notamment), le Maire propose d'instaurer **une redevance annuelle de 100 euros**.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE** la fixation du tarif d'occupation du domaine public pour les marchands ambulants.

**DIT** que les commerces mobiles seront obligatoirement alimentés par un groupe électrogène

**FIXE** l'emplacement des commerçants sur le parking de la voie nouvelle, devant la salle polyvalente chaque lundi soir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans qu'il est dit

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 14 septembre 2017

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, GIRIER Laurent, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : JURY Cyril, BERNIER Luc, METAY Marie-Andrée, PONS Eve

Gishlène PUPAT a été nommée secrétaire de séance.

2017D-0033 ARCHITECTE TRAVAUX ACCESSIBILITE

Sans objet

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme  
A St-Barthélemy le 14 septembre 2017  
Le Maire, Gérard BECT





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, GIRIER Laurent, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : JURY Cyril, BERNIER Luc, METAY Marie-Andrée, PONS Eve

Gishlène PUPAT a été nommée secrétaire de séance.

2017D-0034 DM CREDIT DEMOLITION TANNERIE

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 020-00 : OPERATIONS NON AFFECTEES	20 000 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>20 000 €</b>	
D 21318-20 : TERRAINS ET BATIMENTS		20 000 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>20 000 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 14 septembre 2017

Le Maire, Gérard BECT

